

Introduction

Le Pépité Show, concours de pitches organisé par Pépité Normandie, est l'événement annuel incontournable qui met en lumière les projets des étudiants entrepreneurs de l'année auprès des partenaires régionaux de l'écosystème entrepreneurial et des établissements d'enseignement supérieur du territoire. C'est l'occasion pour les étudiants entrepreneurs de donner de la visibilité à leur projet mais également de faire découvrir leur projet et le Pépité à leurs familles et amis.

La 4^{ème} édition du concours de pitches aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à Caen, dans les locaux du MoHo (16 bis Quai Amiral Hamelin), et est organisé en partenariat avec la Caisse d'Épargne Normandie.

L'évènement sera diffusé en direct sur Instagram pour permettre aux partenaires et proches des pitchers de le suivre.

Coordonnées de l'organisateur

Pépité Normandie
Esplanade de la Paix – CS 14032 - 14032 Caen Cedex
pepité-normandie@normandie-univ.fr – 06 07 52 88 14

Calendrier

Inscription des pitchers : du 4 mars 2024 au 29 mars 2024
Session de pitch blanc : 4 avril 2024 à 17h30 en visio
Date limite de transmission des slides : lundi 08 avril 2024 à 17h30
Concours de pitch : jeudi 11 avril 2024, selon le déroulé ci-dessous :

- Arrivée des pitchers entre 17h et 17h30
- Concours de 18h à 20h
- Cocktail jusqu'à 21h30

Article 1 – Eligibilité

Peut s'inscrire à ce concours de pitch, tout étudiant entrepreneur bénéficiant du Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE) pour l'année universitaire 2023-2024, délivré avant le 29 février 2024 par le Pépité Normandie.

Article 2 – Modalités d'inscription au concours

12 places pitchers sont ouvertes pour cette édition 2024 du Pépité Show.
Les étudiants entrepreneurs éligibles doivent enregistrer leur inscription sur Google Form via l'url suivante :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeLHshTwQ9dT5bVpK0NYbRX93BV0u6LDJW2gcm1EheZeUxcKQ/viewform?usp=sharing>

Si le nombre d'inscriptions au concours dépasse les 12 places disponibles, une liste principale des pitchers et une liste complémentaire seront réalisées par l'équipe du Pépité Normandie, suite aux prestations réalisées lors de la session de pitch blanc du 4 avril et selon les critères suivants :

- Qualité de la prestation réalisée au pitch blanc et aisance à l'oral
- Slides prêtes pour le pitch blanc
- Capacité à entendre les remarques et à ajuster le pitch si nécessaire

Article 3 – Modalités du pitch

Les étudiants entrepreneurs inscrits au concours devront préparer un pitch répondant aux critères suivants :

- 2mn de pitch maximum (NB : les pitch seront chronométrés) avec slides
- Présentation d'un prototype ou d'un concept de solution matérialisé
- Prestation préparée, répétée et testée lors de la session de pitch blanc du 4 avril 2024

Les étudiants entrepreneurs pourront pitcher en équipe, mais uniquement avec leurs coéquipiers de projet si, et seulement si, ils bénéficient du SNEE délivré par le Pépité Normandie pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 4 – Engagement des pitcheurs

Tout inscrit au concours s'engage à :

- Respecter le règlement du concours
- Accepter la diffusion live de leur pitch
- Envoyer par mail les slides appuyant le pitch pour le lundi 08 avril 2024 à 17h30 à l'adresse : pepите-normandie@normandie-univ.fr
- Participer à la session de pitch blanc prévue le 4 avril 2024 à 17h30 en visioconférence. Le lien sera envoyé par mail aux inscrits au plus tard la veille
- Être présent **sur place** le jour du concours, à l'adresse indiquée à l'introduction de ce règlement
- Pitcher le jour du concours
- Informer le plus tôt possible les organisateurs du concours en cas d'abandon, par mail à l'adresse : pepите-normandie@normandie-univ.fr

Article 5 – Modalités de vote

Ce sont les membres du public présents le jour du concours qui pourront voter pour leurs pitches favoris. Il s'agira de partenaires de l'écosystème régional de l'entrepreneuriat, de représentants des établissements du territoire et des étudiants entrepreneurs du Pépité Normandie non-inscrits au concours ; tous invités par le Pépité Normandie.

Les votes se feront par voie numérique, via l'outil Wooclap, sous la surveillance de l'équipe du Pépité Normandie. L'url de vote sera communiquée sur place le jour J au public votant.

Un classement des 3 meilleurs projets (ayant reçu le plus de votes) sera réalisé et déterminera les 3 vainqueurs du concours.

Article 6 – Récompenses et modalités de versement

Les 3 vainqueurs se verront attribuer les récompenses comme suit :

- 1^{ère} place : 2 places chez Disneyland Paris (260€ prix total pour 2 entrées non datées).
- 2^{ème} place : 2 places au Festival Beauregard (124€ prix total pour 2 pass valables le jeudi 4 juillet 2024).
- 3^{ème} place : 2 places d'Escape Game (60€ prix total pour 2 places).

Un virement sera opéré sur le compte bancaire des gagnants après avoir transmis un RIB et tout document administratif demandé par mail par le Pépité Normandie, dans la semaine suivant le concours de pitch.

Un prix spécial « Prix Féminin » sera remis par la Caisse d'Épargne Normandie. Toute étudiante entrepreneure éligible au concours peut concourir à ce prix en le confirmant sur le formulaire d'inscription. Dans ce cas, toutes les candidates à ce prix acceptent que le Pépité Normandie diffuse leurs slides au dit partenaire, qui choisira son projet féminin coup de cœur en amont du concours. Bien évidemment, le partenaire est tenu à un accord de confidentialité.

La récompense prévue par le partenaire est :

- 200€ ;
- Un accompagnement par un expert Caisse d'Épargne Normandie ;
- L'intégration au dispositif des Audacieux Normands ;
- L'intégration au réseau Femmes & Challenges (sous réserve du respect des critères mentionnés sur la page d'accueil du site : <https://www.femmesetchallenges.fr>)

Les 200€ de récompense du Prix Féminin seront versés par Pépité Normandie sur la dotation versée par la Caisse d'Épargne Normandie. En revanche, concernant les trois autres parties de la récompense, c'est le partenaire qui contactera directement la gagnante pour lui faire part des modalités de mise en œuvre de la récompense.

Article 7 – Engagement des gagnants

Les vainqueurs du concours s'engagent à :

- Transmettre par mail au Pépité Normandie les documents administratifs demandés et nécessaires à la remise des récompenses
- Accepter que le Pépité Normandie diffuse, sur ses réseaux sociaux et son site internet l'information sur leur réussite, avec à l'appui une photo, un texte succinct de présentation du projet et éventuellement une interview.
- Valoriser son prix sur un post sur ses réseaux sociaux (du projet ou à défaut, personnels) en citant le Pépité Normandie et/ou afficher son logo, sauf s'il ne dispose d'aucun compte

Article 8 – Prise en charge du transport des pitchers

Tout pitcher dépendant d'un autre campus que celui de Caen pourra prétendre à une prise en charge de son transport jusqu'au lieu du concours, selon les modalités suivantes :

- **Train** : il est possible de demander au Pépité Normandie l'achat d'un billet de train aller-retour. Aucun remboursement de billet de train acheté par les pitchers ne sera effectué.
- **Covoiturage** : les pitchers peuvent venir avec leur propre véhicule et être remboursé si, et seulement si, un covoiturage est organisé entre eux. Le remboursement de covoiturage type blablacar est également possible.

Pour cela, les pitchers doivent envoyer le formulaire de demande de prise en charge du transport dûment rempli ([téléchargeable en cliquant ici](#)) par mail avant le 04 avril 2024 23h à l'adresse : pepité-normandie@normandie-univ.fr

Article 9 – Acceptation du règlement

Tout candidat inscrit au concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.